

Département des ressources humaines  
Service Développement des Ressources Humaines  
Pôle carrière et avancements au choix IT  
JYB/GR/MJ n°2025-033

## D E C I S I O N

### LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

**Vu le code général de la Fonction Publique**

**Vu le code de la recherche**

**Vu le décret n°84-1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;**

**Vu le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État ;**

**Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;**

**Vu les lignes directrices de gestion de l'Inserm en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 après avis du comité technique le 27 mai 2020 ;**

**Vu l'avis favorable émis par le comité d'analyse nationale compétent à l'égard du corps des ingénieurs d'études, en sa séance du mardi 18 novembre 2025 ;**

## D E C I D E

**Article 1 :** Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps au choix des **ingénieurs d'études** au titre de l'année 2026 :

### 21 possibilités

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Responsable de structure	Délégation régionale
00511946	ANSTETT Benjamin	AI	E	DSI	SAHNOUNE Sammy	Administration du siège
00016843	AOUINAT Farid	AI	J	U1127	DEBETTE Stephanie	Paris-IDF Centre-Est
00209701	AUGER Jean-Philippe	AI	E	DR	SALIVES Richard	Nouvelle Aquitaine
00201645	BAGDAD Sophie	AI	J	DRH	PESNEL Nicolas	Administration du siège
00209285	BERNIS Corinne	AI	A	U1297	LANGIN Dominique	Occitanie Pyrénées

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.

Matricule	Agent	Grade	BAP	Structure	Responsable de structure	Délégation régionale
00203114	BILLE Karine	AI	A	U1065	TARTARE DECKERT Sophie	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
00541514	CODET Nathalie	AI	J	U1153	BOUTRON Isabelle	Paris-IDF Centre-Nord
00544323	DOGBEAVOU EKOUÉ Akouavi	AI	J	ANRS-MIE	YAZDANPANAH Yazdan	Administration du siège
00011972	GERARD Nathalie	AI	A	U1064	JOSIEN Regis	Grand Ouest
00202956	GOURET Aurélie	AI	J	U1274	BOUSSIN François	Paris-IDF Sud
00503564	GUERET Céline	AI	A	U1103	JAGLA Krzysztof	Auvergne-Rhône-Alpes
00541326	HUYVAERT Marlène	AI	A	U1167	AMOUYEL Philippe	Nord-Ouest
00016544	ITALY RADIO Come sime	AI	A	U1016	NIEDERGANG Florence	Paris-IDF Centre-Nord
00505029	LADJYN-ABAUZIT Christina	AI	J	DR	LANINI Karine	Paris-IDF Centre-Est
00500428	LESAGE Bruno	AI	J	U1277	VAN SEUNINGEN Isabelle	Nord-Ouest
00504496	MAHOUCHÉ Isabelle	AI	A	U1312	SALTEL Frederic	Nouvelle Aquitaine
00052779	MATHIEU Eric	AI	A	U1121	LAVALLE Philippe	Est
00016100	MERCHADOU Laurence	AI	E	US54	WITTKOP Linda	Nouvelle Aquitaine
00503211	METAIS Bénédicte	AI	J	U1258	SCHULTZ Patrick	Est
00061214	PARETI Corinne	AI	J	DR	PELLA Dominique	Auvergne-Rhône-Alpes
00500831	PIRES Isabelle	AI	J	U1342	SOULIER Jean	Paris-IDF Centre-Nord

**Article 2 :** La part respective des femmes et des hommes promouvables est de 78 % et 22 %. Celle des fonctionnaires inscrits sur la présente liste d'aptitude à l'article 1 est de 71 % de femmes et 29 % d'hommes.

Fait à Paris, le 17/12/2025

Le Président-directeur général

Pr Didier SAMUEL

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.